



Réunir les ingrédients pour un rendez-vous historique en éducation

Édito du président

Est-ce que les récentes annonces dans l'actualité sont le gage de changements majeurs à venir en éducation? Tout porte à le croire. Dans la grande marmite qu'est notre système d'éducation, tous les ingrédients s'ajoutent les uns après les autres.

Commençons du plus négatif au plus positif. Nous vivons avec un ministre qui fait preuve d'une grande condescendance envers le personnel de l'éducation. Par exemple, lorsqu'il a répondu aux questions d'un journaliste au lendemain du dépôt du projet de loi visant à hausser le salaire des élus de 30 000 \$ par année : « Tu compares vraiment la *job* d'enseignant à la *job* de député? »!

Ce même ministre est venu centraliser dans ses mains, la majorité des pouvoirs en éducation avec son projet de loi 23. Entre autres, il nommera les directions des centres de services et s'ingérera dans les décisions locales. Une reddition de compte inquiétante qui représente un nouvel aveu d'échec pour la CAQ depuis qu'elle jongle avec les réformes du réseau scolaire

Bien sûr, avec le changement de gouvernance, en octobre dernier, on aurait pu penser qu'un vent de fraîcheur se lèverait. Or, l'air en éducation demeure aussi chaud, sec et nauséabond qu'auparavant.

Hélas, les conditions de travail décriées partout sont demeurées aussi difficiles pour toutes les catégories d'emplois. De plus, la montée des actes de violence envers le personnel ne s'est pas résorbée.

Pour comble d'insulte, le rapport de la Vérificatrice générale a accusé le

gouvernement de faire preuve d'aveuglement volontaire depuis presque 20 ans. La pénurie de personnel était à prévoir. La situation était connue depuis 2004, lorsque le Conseil supérieur de l'éducation annonçait une pénurie d'enseignants et mentionnait que le recrutement devait constituer une priorité!

Le constat aujourd'hui est que la pénurie se fait sentir parmi tous les personnels en éducation. On en demande plus à tout un chacun alors que, d'année en année, les conditions se sont gravement détériorées et que nos décideurs ont laissé cela aller.

Évidemment, l'annonce récente d'une prime de 12 000 \$ offerte aux enseignants admissibles à la retraite a mis encore plus l'emphase sur le fait que notre gouvernement est déconnecté : 45 jours avant la fin de l'année, ses voyants rouges s'allument.

Bref, avec le constat précédent, nous venons d'ajouter beaucoup d'ingrédients amers à notre marmite. Il est temps d'équilibrer le tout avec des éléments plus sucrés.

Tout d'abord, plus que jamais, l'opinion publique semble être derrière nous. Lors de l'annonce des baisses d'impôts, les gens interrogés répondaient en majorité qu'il aurait été préférable de réinvestir dans le secteur public. Un fait rare, mais digne de mention. La pandémie est venue exacerber les problèmes des réseaux de la santé et de l'éducation. La population québécoise a pu témoigner des nombreuses lacunes du système public causées par des années de laxisme accumulé.

D'un même souffle, des forums citoyens se sont levés pour questionner le système éducatif. Partout au Québec, des personnes de tous les horizons ont répondu à l'appel et se sont prononcés sur le système d'éducation. Nos membres étaient présents en masse à Longueuil lorsque ce fut notre tour de nous positionner avec notre lecture du terrain.

La campagne « Pour les élèves » a montré la réalité de certains des membres de Champlain. D'ailleurs, celle-ci sera relancée avec l'intensification de la négociation afin de montrer au grand public ce que vous accomplissez au quotidien.

Quelle est notre responsabilité dans tout ça? Maintenant que tous les éléments se trouvent dans la marmite, ils ne prépareront pas un mets comme par magie. L'effort de tout brasser nous appartient!

Les ingrédients d'un rendez-vous extraordinaire n'attendent que notre mobilisation pour apporter un changement tangible. Un changement qui profitera aux élèves afin de leur redonner un milieu d'apprentissage digne de ce qu'ils méritent. Un changement qui donnera un sérieux coup de barre aux conditions de travail du personnel de l'éducation.

Il n'existe pas de recette miracle, nous avons la responsabilité d'être présents et mobilisés devant ce rendez-vous historique. Au mois de juin, nous devons nous rendre à Québec. En septembre, il faudra exiger un véritable changement en descendant dans la rue. Nous nous devons de le faire pour nous, pour les enfants et pour toutes celles et ceux qui viendront gonfler nos rangs dans l'avenir grâce aux luttes que nous aurons menées aujourd'hui.

Jean-François Guilbault

Président





Bilan du comité national en assurance collective

Depuis mon arrivée au Syndicat, je coordonne plusieurs dossiers en lien avec la Centrale CSQ dont celui sur les assurances. Ainsi en mars 2022, j'ai intégré le comité chargé d'étudier les pratiques en assurance collective. L'augmentation de la consommation de médicaments et la hausse du coût de ces derniers sont venues confirmer le besoin de se questionner et de valider nos pratiques en la matière.

Le comité a donc reçu pour mandat d'appuyer l'équipe de la sécurité sociale de la CSQ dans la réalisation du plan de travail, d'étudier les différentes propositions mises de l'avant en lien avec la saine gestion du régime d'assurance collective de personnes, de donner son avis au conseil général au sujet de telles propositions et d'y faire des recommandations relatives à la saine gestion du régime.

L'objectif est aussi de trouver des solutions pour contrer les hausses des primes et rendre notre régime encore plus conforme aux besoins de nos membres. En une année, le comité a pu revoir l'ensemble des protections du régime et son fonctionnement, le comparer avec plusieurs autres, mais aussi s'informer sur différentes ressources pertinentes (dossier de la pharmacie postale, BiogéniQ, etc.)

Très conscient qu'aucun miracle n'est possible sans une part substantielle de l'employeur et sans un régime d'assurance médicaments universel, le comité a proposé un plan qui prendra forme dès l'automne. Entre autres, deux moyens de contrôle des coûts ont été retenus : l'achat de médicaments de maintien pour trois mois et l'incitation à magasiner ses médicaments. À cela s'ajoutera une campagne de sensibilisation et d'information puisque chaque geste individuel peut générer des économies pour l'ensemble du groupe. L'exploration de toutes les avenues possibles est loin d'être terminée, mais les travaux du comité progressent et sont prometteurs.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Prestations du RQAP et journées de maladie monnayées

Au courant du mois de juin, les centres de services scolaires monnayeront aux employés le solde de leur banque de journées de maladie. Pour une personne qui reçoit des prestations du RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il faut déclarer au RQAP.

Au CSSP, les journées de maladie seront monnayées le 22 juin 2023 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 11 au 24 juin 2023.

Au CSSMV, selon votre statut d'emploi, les journées de maladie seront monnayées le 28 ou le 29 juin 2023 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 18 juin 2023 au 1^{er} juillet 2023.

Au CSSVT, les journées de maladie seront monnayées le 6 juillet 2023 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 25 juin au 8 juillet 2023.

Attention, il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP sans réduction desdites prestations. Il pourrait être préférable de suspendre ses prestations du RQAP pour la période de 2 semaines visées par la paie au lieu de les déclarer.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.syndicatchamplain.com/2023/05/30/rqap/>.

PLANIFICATEURS 2023-2024



Livraison des planificateurs le 7 juin !

Nous vous informons que les planificateurs *L'Outil de travail quotidien 2023-2024* seront livrés dans les établissements, le **mercredi 7 juin prochain** ! Si vous en avez réservé un exemplaire, allez le réclamer à la personne à qui vous l'avez commandé.

Nous l'avons mentionné plusieurs fois dans toutes nos publications : par souci pour l'environnement, le planificateur a été imprimé en quantité limitée selon les commandes que les établissements nous ont passées. Cette planification plus serrée a été effectuée également pour éviter le gaspillage.

Nous vous rappelons donc qu'il est très important que les exemplaires que vous recevrez dans votre milieu soient distribués aux personnes qui en ont fait la demande, personnel enseignant (pour tous les CSS) et de soutien scolaire (pour le CSSP et le CSSVT), dès leur réception. Parce qu'avec le mouvement de personnel, il sera compliqué de retrouver tous les membres si la distribution est retardée à l'an prochain.

Nous en profitons pour vous rappeler que le planificateur n'engendre aucuns frais pour le Syndicat grâce aux nombreux commanditaires qui s'y affichent. De plus, il nous permet de redonner à des organismes communautaires de la région.

L'intelligence artificielle au « service » de l'éducation

La multiplication des plateformes telles que UBER, DoorDash et autres sont à l'origine de profonds changements dans les relations de travail. Les employés étaient habitués à négocier leurs conditions de travail avec leur employeur. Avec ce modèle d'affaires, l'employeur demeure dans l'ombre, bien caché derrière des actions d'entreprise, et remplacé par une plateforme à base d'algorithmes cherchant à maximiser les profits en s'assurant exclusivement de la rentabilité de ses travailleurs. Pas assez rapide, pas assez rentable, l'algorithme sanctionne et offrira le contrat à une autre personne sans le moindre état d'âme. Aucun recours possible contre l'employeur, car la force de travail, ici, ne dispose pas d'un statut d'employé et des protections légales l'accompagnant, mais elle est considérée comme travailleur indépendant.

Une chance que cela ne nous touche pas en éducation... Enfin presque. Selon Jean Bernier, professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, environ 30 % de notre temps de travail est constitué de tâches répétitives. L'intelligence artificielle (IA) et le développement de l'approche managériale, c'est-à-dire orientée vers le client, nous permettraient d'assurer un meilleur service, d'alléger certaines tâches, d'optimiser l'utilisation des ressources ainsi que d'accroître notre efficacité tout en réduisant les coûts. Un examen à corriger ? Merci l'IA ! Pour suivre la progression des élèves ? Merci l'IA ! Se faire dire que l'on passe trop de temps avec un élève ou sur un dossier ? Merci l'IA !

Cela nous amène donc à nous questionner sur certaines de nos pratiques qui semblent souvent anodines. Sans vouloir tomber dans la paranoïa, savons-nous exactement quelles données sont récoltées lorsque nous acceptons d'installer

des applications professionnelles sur nos appareils personnels ? Comment seront-elles traitées et interprétées ? Peuvent-elles se retourner contre nous ? Profitons-nous vraiment de l'instant présent lorsqu'un lien professionnel est présent 24h/24 ? Avons-nous peur du jugement des parents, des collègues, de notre direction si nous n'y répondons pas immédiatement ? L'hyperconnectivité est un risque psychosocial de plus en plus fréquent dans nos milieux entraînant des problèmes d'organisation et de gestion des priorités, des difficultés de concentration et de la fatigue mentale.

Voici quelques données extraites du *Rapport de l'Indice de santé mentale : mars 2022* (LifeWorks.com) prouvant que l'ensemble des employés à travers le Canada sont concernés.

Plus du quart des Canadiennes et Canadiens sont incapables de décrocher du travail après les heures normales de travail, de ce nombre :

- 51 % ont trop de travail à faire durant les heures normales de travail;
- 25 % disent que leur gestionnaire communique avec eux après les heures normales de travail;
- 23 % disent que leurs collègues communiquent avec eux après les heures normales de travail.

Quelles solutions s'offrent à nous ?

L'idéal serait que le gouvernement du Québec, comme l'ont fait certains pays et provinces dont l'Ontario, ait une réelle volonté de légiférer ou du moins d'encadrer ces nouvelles façons de travailler. Malheureusement, les ministères profitent et favorisent largement ses pratiques auprès de nous, ses employés. Des discussions entre les représentants syndicaux et les centres de services scolaires devraient permettre

de clarifier et d'encadrer les pratiques actuelles.

L'intelligence artificielle

Vantée par plusieurs comme la solution miracle aux maux de l'humanité (faim dans le monde, crise climatique, pauvreté...), cette technologie apparue dans les années 60, dans les laboratoires de l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT), fait actuellement l'objet d'une demande de moratoire exigé par de prestigieux signataires dont Yoshua Bengio (chercheur québécois spécialiste en intelligence artificielle) et Elon Musk (Twitter, Tesla). Même si pour certains, la démarche paraît légitime afin d'établir un état des lieux, d'évaluer les dangers et de prendre une pause avant de fixer des limites, pour d'autres, c'est l'occasion rêvée de rattraper le retard de développement de leur propre application face à des géants tels que ChatGPT.

Qui sont les trop nombreux laissés-pour-compte de cette déferlante technologique ?

On peut parler de cette dame qui s'excuse auprès des autres utilisateurs d'une borne automatique d'être vieille et lente. Mais aussi de la personne aux besoins particuliers qui n'aurait pas accès à un véritable interlocuteur capable de comprendre et répondre à ses besoins. Sans parler des personnes dont la littératie numérique serait moins développée et qui se laisseraient bernier par des fausses nouvelles illustrées par des photos produites par Midjourney (programme d'IA permettant de créer des images à partir de descriptions textuelles).

Enfin, quoi penser d'une technologie de reconnaissance faciale excluant les populations racisées ou pire, reproduisant et amplifiant le profilage racial ?

Comme nous pouvons nous en rendre compte, l'avènement de l'hyperconnectivité et de l'IA ne doit pas être pris à la légère et requiert une vigilance et un certain encadrement que ce soit dans nos conventions de travail, mais également par une réelle volonté du gouvernement de légiférer ces nouvelles pratiques.

Stéphane Dupray

Pour le comité sociopolitique



Ma maison à mon goût!

Courez la chance de gagner
l'un des trois chèques de 1 000\$!

Concours exclusif pour la CSQ

laPersonnelle

En savoir plus



Bulletin de fin d'année pour le Ministre

Le billet de Mireille

D'emblée, je trouve assez méprisant que le gouvernement caquiste aille de l'avant aussi rapidement avec l'augmentation salariale de 30 % proposée par un comité indépendant (!), sachant pertinemment que les employés de l'État sont présentement en négociations de leurs conventions collectives et que nous nous sommes vu offrir seulement 9 % d'augmentation sur cinq ans.

Mais que François Legault ajoute comme argument : « C'est pour cela qu'on suit les recommandations d'un rapport », cela amplifie l'insulte. Je pense que c'est bien la première fois que ce gouvernement s'empresse de suivre un rapport ! Pour les ouvriers spécialisés, lors de la dernière négociation, un rapport issu d'un comité intersectoriel indiquait que toutes les parties étaient d'accord pour leur accorder une prime de 10 %. Pourtant, aujourd'hui encore, le travail est à recommencer... comme à l'autre ronde de négociations...

Et si on parlait du Rapport Ménard ? Ce dernier est venu conclure les travaux d'un comité de conciliation prévu dans la dernière convention. Le comité devait regarder la composition de la classe et trouver des solutions. Il n'y a pas eu de solutions communes entre les parties. Malgré cela, M^e Ménard a proposé pas moins de neuf recommandations au ministre actuel !

Pourtant, M. Drainville ne semble pas pressé d'y donner suite.

Parlant de mépris, dans mon dernier billet, je m'étais bien gardée de commenter le travail des élus, au contraire, je reconnaisais que leur travail était exigeant. Mais voilà que le mépris a fait un bon vertigineux quand Bernard Drainville a répondu à Michel David du journal *Le Devoir* « Tu compares vraiment la *job* d'enseignant à la *job* de député ? Tu es en train de me dire que ça se compare ? ».



Ouf, c'est notre ministre de l'Éducation... Voilà donc sa vision de notre valeur. Il a beau, depuis, se défendre : ce qu'il a dit, il le pense. Sa réponse rapide, énergique ne ment pas. Parlant de sa vision, celle-ci s'obscurcit quand vient le temps de parler de l'école à trois vitesses au Québec. Il n'est pas question, pour lui, de changer le modèle actuel tout comme il n'est pas question d'éliminer ou même de réduire le

financement des écoles privées. Pas de réforme de ce côté.

Mais au niveau du réseau scolaire de l'Éducation, là, il s'en est permis toute une ! Centralisatrice, royale, ai-je le goût de dire. Ainsi, à l'avenir, le roi Drainville nommera les directeurs généraux des centres de services scolaires qui devront exécuter ses volontés, sinon, au cachot pour crime de lèse-majesté !

De plus, terminé le Conseil supérieur de l'éducation. Supérieur au roi ? Que non ! Sera mis en place l'Institut national de son excellence en éducation. Oups, de l'excellence en éducation (INEE). Enseveli sous l'or des données probantes, la formation pourra maintenant être imposée à tous les personnels. Qui seront les chercheurs invités à en faire partie ? Là n'est pas la question, ils sauront faire le premier, le deuxième et le troisième lien ! Il n'y aura qu'une voie à suivre.

Trêve de plaisanteries, quel que soit votre métier en éducation, pensez-vous que votre tâche s'est améliorée grâce aux décisions du ministre de l'Éducation ?

Bernard Drainville n'atteint pas le seuil de passage de sa première année. Mais comme c'est la façon de faire dans le milieu scolaire, malheureusement, il passera à sa deuxième année et pour l'encourager, on lui offrira une petite prime de 30 %...

Mireille Proulx

Coordonnatrice à la retraite

Médicament Ozempic®

Dans les semaines à venir, notre assureur, Beneva, mettra en place de nouvelles mesures de contrôle des coûts en raison d'une hausse des demandes de prestations liées aux *agonistes du récepteur du GLP-1*, médicaments utilisés pour le traitement du diabète de type 2. Au cours des derniers mois, l'Ozempic® faisant partie de cette classe de médicaments, a été exposé pour son effet sur la perte de poids. Ainsi, s'en est suivi la prescription de ce dernier pour une indication non conforme à celle de Santé Canada.

Il y aura des changements dans le remboursement de ces médicaments d'ici le **16 juillet 2023**, si cela vous concerne, allez lire immédiatement les modifications importantes sur notre site Internet dans l'onglet *Assurances*, afin de pouvoir poser les actions nécessaires.



BANVILLE 23